COMMUNE DE BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 2022-57-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur Guillaume LEROY, Gaec du Petit Vicel, 1 Le Petit Vicel 50760 ANNEVILLE- EN-SAIRE, en vue de faire l'élagage des haies Rue de la Planque,

VU la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation dans une partie de la Rue de la Planque,

ARRÊTE:

Article 1: Le stationnement et la circulation seront interdits le mardi 28 juin 2022 dans la 2^{ème} partie de la rue de la Planque (de la Rue de l'Abbaye jusqu'à la Rue du Val de Saire) de 16h jusqu'à 18h30 afin de permettre au véhicule effectuant les travaux de stationner et de manoeuvrer.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la Mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de St Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 28 juin 2022

Pour le Maire L'Adjointe au Maire par délégation

Christiane TINCELIN